

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CASABLANCA, LE 7 NOVEMBRE 2018

Le Conseil d'Administration de SAHAM Assurance Maroc s'est réuni le 7 novembre 2018, sous la présidence de M. Said Alj.

Le Conseil d'Administration a validé la décision du remboursement intégral par anticipation du prêt de 800 MDH octroyé par le Fonds de Solidarité des Assurances.

Ce remboursement sera effectué, dans un délai de trois mois, grâce à la cession d'actifs liquides issus du patrimoine libre de la compagnie. Son impact sur les comptes de la compagnie se matérialise par l'absence des produits financiers provenant de ces actifs qui auraient normalement été constatés dans la période restant à courir jusqu'aux échéances initiales du prêt.

Cet impact sera pris en charge en totalité en 2018 par M. Moulay Hafid Elalamy à sa demande, suite à la cession du contrôle de la compagnie au Groupe SANLAM.

Pour rappel, ce prêt avait été accordé en 2008 dans le cadre du financement du plan de redressement de la compagnie Es Saada Assurances et il devait initialement être remboursé en deux échéances, la première de 400 Millions en octobre 2022 et le reliquat en avril 2023.

La décision de remboursement par anticipation de ce prêt se traduira par le désendettement de la compagnie plus tôt que prévu et aura un léger impact positif sur les résultats de la compagnie en 2018.



SAHAM
Assurance

member of  Sanlam group

CONTACT PRESSE :

Aicha BENNANI

Directrice Communication & Relations Publiques

SAHAM Finances

aicha.bennani@sahamfinances.com

Tél : 00212 664 725 497